

LE FUTUR SIÈGE DANS PARIS

UN CHOIX QUE LA CFE-CGC
SALUE... MAIS QUI APPELLE DE
NOMBREUSES INTERROGATIONS

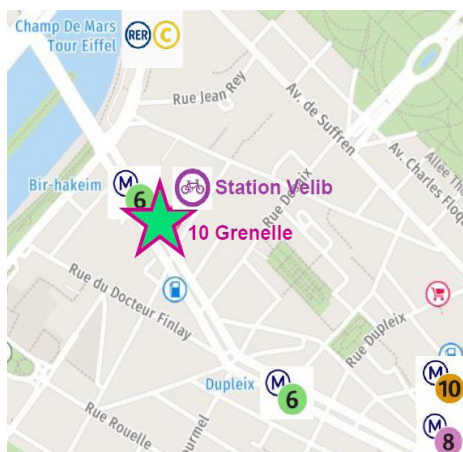


La Direction a officialisé le choix du 10 boulevard de Grenelle (Paris 15^e) pour accueillir le futur siège parisien d'AG2R LA MONDIALE.

La CFE-CGC approuve cette localisation, qui fait partie du patrimoine immobilier du Groupe. Depuis plusieurs mois, différentes hypothèses de relocalisation avaient circulé, certaines envisageant une implantation en banlieue plus ou moins éloignée.

Le choix d'un immeuble situé au cœur de Paris intra-muros, d'une surface de 29 500 m², constitue une réponse positive aux craintes exprimées par les salariés et la CFE-CGC.

Ce projet permettra de regrouper dans un premier temps les équipes aujourd'hui réparties sur plusieurs sites (Malesherbes, Levallois-Perret et Domitys Porte d'Orléans) à partir du 2^{ème} semestre 2028.



[Cliquez sur l'image pour visionner la vidéo](#)

Les équipes situées à Brune seront transférées plus tard selon un calendrier qui n'est pas encore arrêté.

Les collaborateurs actuellement sur le site de Paradis n'auront pas vocation à rejoindre le siège (site unique).

Faire du futur siège un projet immobilier ambitieux.... Mais surtout un projet humain

C'est bien la manière dont ce projet sera mis en œuvre qui fera sa réussite.

La CFE-CGC considère qu'un projet immobilier de cette ampleur doit avant tout améliorer les conditions de travail et préserver l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle des salariés.



Toutefois de nombreuses questions restent aujourd'hui en suspens.



Les points de vigilances soulignés par la CFE-CGC

Une transition à sécuriser	Le regroupement des équipes interviendra en plusieurs phases. La CFE-CGC demande : • Un calendrier clair ; • Une communication transparente et suffisamment en amont pour que chacun puisse prendre ses dispositions.
Les temps de trajet	Chaque salarié ne vivra pas ce déménagement de la même manière. La CFE-CGC demande une analyse précise des impacts sur les temps de transport et des mesures d'accompagnement adaptées pour les collaborateurs dont les trajets seraient significativement allongés.
Les services proposés	Restaurant d'entreprise, locaux vélos, bornes électriques, ascenseurs, espaces communs, stationnement, ... Tous ces équipements devront être dimensionnés en fonction des besoins réels des futurs occupants, particulièrement la question du stationnement pour laquelle les réponses apportées à ce stade ne sont pas rassurantes.
Le flex-office	Le futur siège fonctionnera en flex-office avec un taux moyen 0,7. La CFE-CGC sera particulièrement attentive : • Au nombre réel de postes de travail disponibles ; • Au nombre de salles de réunion, bulles et cabines téléphoniques ; • Aux équipements mis à disposition ; • Aux conditions de travail propres à chaque métier. Le flex-office ne doit pas devenir une source supplémentaire de contraintes.
Conditions de travail	Un déménagement de cette ampleur modifie les organisations, les habitudes de travail et les collectifs. La CFE-CGC veillera à ce que les impacts sur les conditions de travail et les risques psychosociaux soient évalués tout au long du projet, avant, pendant et après le déménagement.



LES EXIGENCES DE LA CFE-CGC



■ **Parce qu'un projet réussi est avant tout un projet partagé, la CFE-CGC demande :**



- Des échanges permanents avec les représentants du personnel ;
- Une information régulière des salariés ;
- Des garanties sur les conditions de travail ;
- Un accompagnement adapté pour chaque équipe concernée.

En tant qu'organisation syndicale responsable, **la CFE-CGC soutient les projets visant à faire progresser le Groupe**

A condition qu'ils prennent véritablement en compte les conditions de travail des salariés.

La balle est maintenant dans le camp de la Direction qui devra répondre à l'ensemble des interrogations et points sensibles identifiés **pour une parfaite réussite de ce projet.**

